

INSCRIPTION Marché créatif et artistique

Dimanche 11 Octobre 2026

Complexe Gabriel Péronnet – 03200 LE VERNET



Je soussigné(e) Nom Prénom

Né(e) le à (Département et ville)

Adresse

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° d'immatriculation de mon véhicule :

Vous êtes un :

☐ PARTICULIER

☐ PROFESSIONNEL

Raison sociale

N° registre du commerce

Nature de votre activité

Décrivez votre activité

Vous souhaitez vous inscrire pour le :

☐ **Marché créatif et artistique à l'intérieur :**

→ **1 table** (maximum 3 tables par exposant) – **3€/duo de grilles** (maximum 1 duo de grilles par exposant)

→ Nombre de tables souhaitées : ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3

→ Nombre de duo souhaité : ☐ 0 ☐ 1

→ Emplacement choisi sur le plan: (Merci de choisir 3 possibilités et d'indiquer le numéro des tables choisies par ordre de préférence - L'emplacement ne sera validé qu'à réception du dossier complet)

Choix N°1 :

Choix N°2 :

Choix N°3 :

Exemple : Je souhaite 3 tables. Je choisis mes emplacements 1, 2 et 3 sur le plan et je les note.
Choix 1 : tables 55-56-57 / Choix 2 : tables 27-26-25 / Choix 3 : tables 32-33-34

COMPLET EN INTÉRIEUR

☐ **Marché créatif et artistique à l'extérieur : Uniquement avec son propre barnum : 4€/mètre linéaire**

→ Nombre de mètres souhaités : mètres (Merci d'indiquer les dimensions du barnum - Longueur x largeur

→ Avec voiture (Merci d'indiquer les dimensions). - Longueur x largeur / Marque :

Paiement par chèque de € à l'ordre du **Comité des Fêtes du Vernet** et à renvoyer à l'adresse suivante :

Comité des Fêtes du Vernet – Mairie – 22 Rue de Cusset - 03200 LE VERNET

Informations / questions ✉ comitedesfetes.levernet@gmail.com Marie-Anne Bonin Présidente ☎ 06 98 22 00 32

Fait à Le Signature

RÈGLEMENT ET INFOS PRATIQUES

Article 1 :

Le Marché créatif et artistique est organisé par Le Comité des Fêtes du Vernet.
Il aura lieu le 11 Octobre de 10h00-18h00 au Complexe G. PERONNET - 03200 Le Vernet.

Article 2 : Exposants

Cet événement est ouvert aux particuliers et aux professionnels pour la vente d'objets créatifs et artistiques.
Les mineurs exposants de moins de 18 ans devront être en permanence accompagnés d'un membre de la famille majeure et resteront sous son entière responsabilité.
Le matériel exposé doit être conforme à l'esprit de la manifestation. Tout article présenté devra être propre et en bon état de fonctionnement. Le matériel exposé reste sous la responsabilité de l'exposant.
Le Comité des Fêtes se réserve le droit de refuser une inscription sans en avoir à motiver sa décision.

Article 3 : Tarif

Marché créatif et artistique à l'intérieur : 4€/table (*maximum 3 tables par exposant*) – **3€/duo de grilles** (*maximum 1 duo de grilles par exposant*).

Marché créatif et artistique à l'extérieur uniquement avec son propre barnum et matériel : 4€/mètre linéaire.

Article 4 : Réservation

Fiche d'inscription pour le marché créatif et artistique sur le site : <https://comitedesfetesvernet.wixsite.com/website> ou sur simple demande par mail: comitedesfetes.levernet@gmail.com ou par téléphone au 06.98.22.00.32
L'inscription est validée lors de la réception de la fiche d'inscription accompagnée du règlement (chèque à l'ordre du comité des Fêtes du Vernet). Pour les participants professionnels, une attestation d'assurance responsabilité civile est requise.
Toute inscription est définitive. Aucun remboursement ne sera effectué même en cas d'absence de l'exposant.

Article 5 : Installation

Les exposants s'installeront sur les emplacements qui leur seront réservés par les organisateurs et ne pourront en aucun cas les contester. Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaire.
Installation des exposants Dimanche 11 Octobre à partir de 9h00. Aucune grille ne sera installée le long de la scène sur les emplacements 10 à 16. Aucun objet ne devra être déposé ou exposé sur la scène. Ouverture du Marché créatif et artistique Dimanche 11 Octobre de 10h00 à 18h00. Rangement le Dimanche soir à partir de 18h00.
Le grand parking sera à disposition pour stationner les véhicules des exposants et des visiteurs.

Article 6 :

Chaque exposant s'engage à respecter les horaires d'installation et de rangement, à rendre son emplacement propre et à emporter avec lui ses invendus.

Article 7: Vols et Responsabilité

Les exposants devront assurer une présence continue sur leur emplacement durant toute la durée de la manifestation. L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration d'objets. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité des exposants. Tout litige entre vendeur et acheteur ne relève pas de la responsabilité des organisateurs qui ne pourront en aucun cas être tenu pour responsable.
Le Comité de fêtes du Vernet ne sera pas tenu responsable des dommages aux biens ou de l'insécurité aux tiers causés par les aménagements des exposants. Les exposants reconnaissent être à jour de leur assurance civile.

Article 8: Consignes de sécurité

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

Article 9: Expulsion

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de l'événement. Aucun remboursement ne pourra être réclamé. La décision appartient aux organisateurs et ne pourra en aucun cas être contestée.

Article 10 :

La vente de boissons et petite restauration est uniquement réservée à l'équipe organisatrice. L'utilisation de barbecue est strictement interdite.

Article 11:

L'association du Comité des Fêtes du Vernet est à votre disposition pour le bon déroulement de cette journée.
Buvette et petite restauration sur place. Un café/gâteau sera offert aux exposants.

Article 12: Annulation

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Règlement "Lu et approuvé" à mentionner en manuscrit, daté et signé